Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260512-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **22**
Votants : **25**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 28 avril 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 05 12

Objet :

FINANCES
-
Tarification des séjours du service enfance et jeunesse
–
été 2026

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Étaient absents : M. DE SWARTE Eric a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal - Mme BERECZKI Éva a donné pouvoir à Mme ROUMILA Djamila - Mme LE DU Céline a donné pouvoir à Mme PERQUIS Corinne - M. RICARD Bruno a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie - M. LESNE David.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Christelle GUINIO

Présentation des séjours 2026

Séjour Enfance :

1/ Découverte de la « Baie de Morlaix »

Public 6/11 ans : Enfants nés entre 2020 (**avoir 6 ans au premier jour du séjour**) et 2015
Lieu : Centre de vacances Ker Avel de Plougasnou (29)
Dates : du 6 au 10 juillet 2026
Nombre de places : 30
Hébergement en pension complète.
Transport en grand bus + minibus sur place

Dans le remarquable cadre de la Baie de Morlaix, à Plougasnou, ce séjour est organisé par l'équipe d'animation à l'année : Au programme, visites de Morlaix et de la chocolaterie Grain de Sail (confection d'une tablette), journée bateau avec escale sur l'Ile de Batz, baignade, plage, marché, grands jeux, activités en lien avec le milieu marin (dont pêche à pied), veillées…. ainsi que les envies des enfants. Les enfants seront répartis en deux groupes d'âge (6/8 et 8/11 ans). Ils auront des temps partagés et d'autres propres afin de respecter le rythme de chacun. Ce séjour, sur 5 jours et 4 nuits, a pour objectif l'autonomie, la découverte du milieu marin et le vivre ensemble.
L'équipe se compose d'un directeur et 4 animateurs expérimentés dans les séjours dont 1 surveillant de baignade.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260512-DE

Séjour Enfance/Jeunesse :

2/ Itinérance d'Iles en Iles : Séjour passerelle en école élémentaire et collège

Public 10/13 ans : Enfants nés entre 2015 et 2012

Lieu : Itinérance au départ de Lanvallay – Ile Bréhat – Perros Guirec (Les 7 îles) – Ile de Batz – Ile Vierge - Lanvallay

Dates : du 15 au 18 juillet 2026

Nombre de places : 15

Hébergement en camping en tente 2/3 places et repas préparés par l'équipe et les jeunes

Transport en minibus + navettes en bateau pour les excursions sur les iles

Pour ce troisième volet itin& Rance, après le vélo et le canoë, l'équipe du service propose aux jeunes de découvrir les iles de la côte nord.

1/ **L'ile de Bréhat,** archipel magique où les voitures n'ont pas leur place. Surnommée "l'île aux fleurs" pour la diversité exceptionnelle de sa flore, Bréhat offre un dépaysement immédiat et une sérénité absolue.

2/ **L'archipel des Sept Îles** est l'une des 3 réserves ornithologiques des Côtes d'Armor. C'est un lieu emblématique pour l'histoire de la protection des oiseaux. Macareux moines, pingouins, fous de Bassan y vivent paisiblement et y sont observables….

3/ **L'ile de Batz** la discrète, se dévoile… Plages de sable fin, galets, chemins fleuris ou côte sauvage, sentiers et ruelles mèneront le groupe vers les lieux de visite à ne pas manquer.

4/ **L'Île Vierge** évoque le vent salé et des falaises qui dominent l'Atlantique. Ce petit bout de terre et son célèbre Phare, construit entre 1897 et 1902. Situé à 1,5 km de la côte, ce phare détient le record de hauteur en Europe, avec ses 82,50 mètres et ses 397 marches.

Séjours Jeunesse :

3/ Vagues et vacances à Saint Cast

Public 11/13 ans : Enfants nés entre 2014 et 2012

Lieu : Itinérance au départ de Lanvallay – Ile Bréhat – Perros Guirec (Les 7 îles) – Ile de Batz – Ile Vierge - Lanvallay

Dates : du 29 juin au 3 juillet 2026

Nombre de places : 15

Hébergement en camping en tente 2/3 places et repas préparés par l'équipe et les jeunes

Transport en minibus

En route pour Saint-Cast-le-Guildo, à 30 km de Lanvallay, pour planter les tentes et vivre quelques jours de vacances mémorables.

Au programme : catamaran, accrobranche, équitation, rencontre SNSM. Sans oublier bien sûr les plaisirs simples des vacances : la plage, les jeux collectifs, la baignade, le soleil, découverte du milieu marin et les moments de farniente entre amis. Un séjour pensé pour les jeunes dans l'objectif de les accompagner dans la prise d'autonomie notamment en participant pleinement à la vie quotidienne du camp.

Des vacances pour s'éclater, prendre confiance et repartir avec des souvenirs plein la tête !

4/ Séjour "city vibes à Lyon" – spécial 13-17 ans

Public 13/17 ans : Enfants nés entre 2012 et 2008 (Ne pas être majeur)

Lieu : Lyon

Dates : du 20 au 24 juillet 2026

Nombre de places : 12

Hébergement en Auberge de jeunesse en pension complète

Transport en train au départ de Rennes

Direction Lyon pour quelques jours dynamiques ! Les 13-17 ans partent à la découverte de la ville dans une ambiance conviviale.

Au programme : balades, vestiges, jeux, sorties et moments chill entre amis.

Sans oublier les incontournables : fous rires, détente et soirées pour profiter pleinement du séjour.

En résumé : un mix parfait entre découverte, bonne ambiance et moments partagés afin de repartir avec plein de souvenirs !

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260512-DE

Tarifs :

La labélisation « Colos apprenantes » qui permettait d'obtenir une aide financière allant jusqu'à 80 € par participant par nuitée selon le quotient familial des familles, n'est plus possible en 2026. Les tarifs proposés pour 2026 prennent donc en compte ce manque à percevoir de 7500 € par rapport à l'année 2025. les foyers ayant un quotient familial inférieur ou égal à 950 € peuvent percevoir une aide de la CAF pouvant couvrir 50 à 70 % du coût du séjour.

La participation proposée pour les familles, sur proposition de la commission enfance jeunesse du mercredi 29 avril et de l'adjointe en charge des dossiers enfance et jeunesse est la suivante :

Descriptif	Enfance **Baie de Morlaix** (6 au 10/7)	Enfance/Jeunesse **Itin & Rance** (iles en Iles) (15 au 18/07)	Jeunesse **St Cast** (30/6 au 4/7)	Jeunesse **Lyon** (20 au 24/07)
Cout Séjours hors frais de personnel	***347,83 €***	***160,00 €***	***256,60 €***	***444,75 €***
Tarif commune				
Tranche 6 (+2000)	**305,00 €**	**140,00 €**	**250,00 €**	**415,00 €**
Tranche 5 (1501 à 2000)	**245,00 €**	**120,00 €**	**220,00 €**	**375,00 €**
Tranche 4 (1201 à 1500)	**200,00 €**	**100,00 €**	**150,00 €**	**300,00 €**
Tranche 3 1001 à 1200)	**170,00 €**	**90,00 €**	**130,00 €**	**250,00 €**
Tranche 2 (701 à 1000)	**130,00 €**	**80,00 €**	**80,00 €**	**200,00 €**
Tranche 1 (0 à 700)	**100,00 €**	**60,00 €**	**60,00 €**	**150,00 €**
Tarifs HORS commune				
Tranche 6 (+2000)	**345,00 €**	**180,00 €**	**270,00 €**	**445,00 €**
Tranche 5 (1501 à 2000)	**290,00 €**	**160,00 €**	**240,00 €**	**400,00 €**
Tranche 4 (1201 à 1500)	**240,00 €**	**140,00 €**	**210,00 €**	**350,00 €**
Tranche 3 1001 à 1200	**190,00 €**	**120,00 €**	**180,00 €**	**300,00 €**
Tranche 2 (701 à 1000)	**150,00 €**	**90,00 €**	**140,00 €**	**250,00 €**
Tranche 1 (0 à 700)	**100,00 €**	**70,00 €**	**100,00 €**	**200,00 €**

Critères de sélection, inscriptions et modes de règlement :

Les critères de sélection proposés sont les suivants :

Séjours enfance :

1 – Côtissois non parti en 2025
2 – Hors commune et scolarisé sur la commune, non parti en 2025
3 – Côtissois parti en 2025
4 - Hors commune non scolarisé à Lanvallay

- Le service Enfance continuera son travail avec le CCAS pour favoriser le départ d'enfants ne pouvant pas partir en vacances avec leur famille.

Séjours jeunesse :

1 – Membre du Local Jeunes – Non parti en 2025 et Côtissois
2 – Membre du Local Jeunes – Non Parti en 2025 (Hors Commune)

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260512-DE

3 – Côtissois non parti en 2025 ou membre du Local Jeunes parti en 2024
4 – Côtissois parti en 2025

Inscriptions et modes de règlement :

Les inscriptions devront impérativement se faire selon les modalités prévues par le Service Enfance ou Jeunesse qui validera la complétude du dossier.
Pour le paiement des séjours, un titre exécutoire sera transmis aux familles après le séjour. Les modalités de paiement possible sont les suivantes : en ligne par PAYFIP ; en espèce ou carte bancaire dans les bureaux de tabac de Lanvallay ; en carte bancaire au Service de Gestion Comptable de Dinan ; par chèque à envoyer au service de traitement des chèques avec le coupon joint au titre.

***

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission enfance et jeunesse en date du 29 avril 2026,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'organisation des 4 séjours du service enfance et jeunesse proposés pour l'été 2026,
- **FIXE** les tarifs des 4 séjours tels qu'indiqués ci-dessus,
- **VALIDE** les critères de sélection, les modalités d'inscription et les modes de règlements tels qu'indiqués ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,

Mme Djamila ROUMILA